

32 PARIS PORTE MONTMARTRE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE 7.300.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66000 PERPIGNAN
21 COURS PALMAROLE

813 867 926 R.C.S. PERPIGNAN

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

- COMPTES ANNUELS
- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE
ET DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 21 COURS PALMAROLE		66000 PERPIGNAN				
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐				
Numéro SIRET * 8 1 3 8 6 7 9 2 6 0 0 0 3 8						
		Exercice N, clos le, 31122024				
		N-1 31122023				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO	9 393 732	9 393 732
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	24 891 173	7 567 876
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	17 323 297	18 537 483
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE	153	153	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK	34 285 057	7 567 876	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	530 592	530 592
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 324 788	1 324 788
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	99 076	99 076	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 954 456	1 954 456	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		240 297	240 297	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	36 479 810	7 567 876		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 260 000	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :			

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise		SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 300 000)	DA	7 300 000	7 300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	(3 101 787)	(2 624 871)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(651 152)	(476 916)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 547 061	4 198 213	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 382 527	25 445 670	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	438 736	433 667	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 015	61 769	
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 007	241 981	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 819	
	Autres dettes	EA	5 770 678	29 505	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	472 909	569 528	
TOTAL (IV)	EC	25 364 872	26 783 939		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	28 911 934	30 982 152		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 830 796	26 783 939	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
						D8		D9		
						KE		KF		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD				
CORPORELLES	Terrains				KG	9 393 732	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	19 667 155	KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP	5 224 018	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	34 284 905	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
		Autres participations				8U		8V		8W
Autres titres immobilisés				1P	153	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	153	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	34 285 057	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	9 393 732	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	19 667 155	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	5 224 018	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	34 284 905	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	153	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	153	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	34 285 057	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **31 12 2024**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation. Le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	3 620 026	PN	691 785	PO		PQ	4 311 811		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 733 664	PW	522 402	PX		PY	3 256 066		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	6 353 690	QV	1 214 187	QW		QX	7 567 876		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	6 353 690	ØP	1 214 187	ØQ		ØR	7 567 876		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler		374 198				Z9	133 902	Z8	240 297		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UI	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE										Néant ☐			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	530 592		530 592					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	22 791		22 791					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 301 998		41 998		1 260 000			
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	1 855 380	VU	595 380	VV	1 260 000			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	18 382 527		848 451		3 189 860		14 344 216			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	438 736		438 736								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	108 015		108 015								
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	168 728		168 728							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 279		23 279							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 770 678		5 770 678								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L	472 909		472 909								
TOTAUX		VY	25 364 872	VZ	7 830 796	3 189 860	14 344 216						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	7 020 808	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS 32 PARIS PORTE MONTMARTRE				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		I8 ZN WN WO
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WQ		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		Y1 Y3	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I						WR		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	651 152	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WU WV WH WP WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						I6 WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD	
	France Ruralités Revalorisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG	
	Di déd. exc (art 39 decies A)		YA	Di déd. exc (art 39 decies B)		YB		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	
						0	651 152	

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE

ET DECISION ADOPTEE LE 30 SEPTEMBRE 2025

1°) Proposition d'affectation du résultat (Perte de - 651.152 Euros)

– En totalité au compte « Report à nouveau ».....- 651.152 Euros

2°) Résolution votée

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la somme de - 651.152 Euros, montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la manière suivante :

– En totalité au compte « Report à nouveau ».....- 651.152 Euros

Etant précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

